

Corinne VIGNON
Députée de Haute-Garonne
*Commissaire à la défense nationale
et aux forces armées*
*Présidente du groupe d'études
condition et bien-être des animaux*

Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes
handicapées
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Dossier suivi par :
Arsène GORNIK
Tél. : 06.43.41.86.13
Réf : CV/AG-2026-06-68

À Toulouse,
le 12 juin 2026

Madame la Ministre, *Chère Stéphanie*

Je souhaite attirer votre attention sur la situation des ambulanciers et ambulancières inter-hospitaliers du CHU de Toulouse, actuellement en grève illimitée depuis le 11 mai 2026, qui m'ont saisi d'un courrier exposant en détail leurs difficultés et leurs demandes.

Ces personnels assurent des missions indispensables à la continuité des soins (transports inter-hospitaliers, interventions en urgence, accompagnement de patients vulnérables, transports de détenus ou de corps), pleinement intégrées à la chaîne du soin. Leur reconnaissance en tant que soignants est inscrite dans le Décret n° 2022-1658 du 26 décembre 2022 portant création du corps des ambulanciers de la fonction publique hospitalière, qui les intègre à la filière soignante, et confirmée par le Conseil d'État quant à l'ouverture de droits à la NBI et à l'IFR. Ils indiquent toutefois que, contrairement à d'autres CHU, cette reconnaissance n'est pas mise en œuvre à Toulouse, où ils restent rattachés à la filière logistique, avec les conséquences statutaires et indemnitaires que cela entraîne.

Alertée par la durée de ce conflit, l'absence d'avancées concrètes dans le dialogue social local et le rôle essentiel de ces agents dans le service public hospitalier, je souhaite relayer leur demande d'ouverture d'un dialogue avec la direction du CHU et vos services, afin d'examiner les conditions de mise en œuvre effective du décret précité et d'une meilleure prise en compte de leurs missions soignantes.

Vous trouverez en pièce jointe le courrier détaillé du collectif des ambulanciers inter-hospitaliers du CHU de Toulouse, qui explicite précisément le cadre juridique invoqué. Je serais reconnaissante de bien vouloir m'indiquer quelles suites vous entendez donner à cette alerte et dans quel cadre un échange constructif pourrait être engagé avec ces professionnels.

Je reste à votre entière disposition, ainsi que mon équipe, pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien Amicalement

Corinne VIGNON
Députée de Haute-Garonne